

Certes le code de l'Education prévoit une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre les communes qui accueillent des élèves domiciliés dans les communes extérieures.

Pour autant, depuis toujours, les municipalités successives, ainsi que la votre de 2001 à 2008, n'ont pas appliqué ce forfait d'externat.

Vous connaissez les raisons qui amènent les familles à prendre la décision d'inscrire les enfants dans une école d'une commune voisine : des raisons familiales, professionnelles, de garde d'enfants par une assistante maternelle. Ce n'est jamais de gaité de cœur qu'un maire voit partir les jeunes enfants dans l'école d'une autre commune alors qu'il fait des efforts pour entretenir ses locaux scolaires.

Cette souplesse accordée aux familles après accord entre les 2 maires concernés permettait d'entretenir de bonnes relations entre les communes mais aussi un équilibre dans les échanges. Certes Oloron accueille les enfants des petites communes mais l'inverse est vrai aussi (31 à Bidos, 8 à Agnos par exemple).

Nous craignons qu'à terme, si la loi devait être appliquée, chaque commune se replie sur elle-même. Nous ne doutons pas de leur pouvoir d'adaptation, elles s'y feront. Les assistantes maternelles se développeront près des écoles et l'offre se décalera, ceci ne sera pas sans inquiéter les assistantes maternelles de notre commune. Les postes d'enseignants fermeront ici, ouvrira, peut-être, ailleurs.

Ce qui nous choque aujourd'hui c'est la brutalité avec laquelle vous avez décidé, seul, sous le coup de la colère sur laquelle vous n'êtes pas revenue, d'infliger une sanction aux communes voisines, après un vote à la communauté des communes bafouant ainsi la démocratie.

Nous voterons contre cette délibération que vous imposez avec autorité et sans concertation, l'incluant dans un pact financier qui comme le disait Bernard UTHURRY tout à l'heure est un pact avec vous tout seul.